

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1521 9 août 2006

SOMMAIRE

A&O , Société Civile, Ehnen	bourg	73006
A.E.M. Atelier Electrique Mertert, S.à r.l., Mertert 72994	Lutzenberg S.A., Pétange	72974
AXA Assurances Luxembourg S.A., Luxembourg . 72976		72995
AXA Assurances Vie Luxembourg S.A., Luxem-	Melk-Zenter S.A., Angelsberg	72995
bourg	Neft, S.à r.l., Luxembourg	72970
AXA Luxembourg S.A., Luxembourg 72976	Net+Ultra, S.à r.l., Luxembourg	72994
Banque Invik S.A., Luxembourg 72993	Neuenfelde Navigation A.G., Luxembourg	73002
Car Line S.A., Bereldange	Neutral Holding S.A., Luxembourg	72984
CCP II Dusseldorf GP, S.à r.l., Luxembourg 72985	Neutral Holding S.A., Luxembourg	72984
Centre d'Isolation S.A., Esch-sur-Alzette 73001	Nina, S.à r.l., Luxembourg	72992
Ceriex Holding S.A., Luxembourg	Nina, S.à r.l., Luxembourg	72992
CIPE Luxembourg S.A., Luxembourg 72973	Nina, S.à r.l., Luxembourg	72992
Coin International, S.à r.l., Mamer 72973	Northern Investments S.A., Luxembourg	72976
Conren Fortune Sicav, Luxemburg 72999	Offset Moselle, S.à r.l	72962
Dover Luxembourg Finance, S.à r.l., Luxembourg. 73001	P.R.N.E. S.A., Parc Résidentiel Nei Esch, Luxem-	
Dover Luxembourg S.N.C., Luxembourg 73003	bourg	72970
Extrême Junior, S.à r.l., Dudelange 73003	Precar International S.A., Luxembourg	72990
Extrême Junior, S.à r.l., Dudelange 73004	PS Tabak, S.à r.l., Wasserbillig	72990
Felgen & Associés Engineering S.A., Luxembourg. 73000	Royale Belge Investissements S.A., Luxembourg.	73005
Feller Frères, S.à r.l., Medernach	Sam et Marie, S.à r.l., Pétange	73001
Gilpar Holding S.A., Luxembourg 72984	Samarex Holding S.A., Luxembourg	73006
GP Beta Holding Company S.A., Luxembourg 72993	Société Emme.Ci. S.A., Luxembourg	72989
GP Beta Holding Company S.A., Luxembourg 72993	Stella Investment S.A	72984
GP Beta Holding Company S.A., Luxembourg 72993	Stemberti, S.à r.l., Luxembourg	72973
GP Beta Holding Company S.A., Luxembourg 72994	Stemberti, S.à r.l., Luxembourg	72973
Hameur International S.A., Luxembourg 72995	Stips Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette	72999
Iminco S.A., Luxembourg	Taxander Holding S.A., Luxembourg	72990
Iminco S.A., Luxembourg	Terre d'Images, S.à r.l., Leudelange	72998
International Real Estate Investors Holding S.A.,	Trade and Polichemical Holding S.A., Luxembourg	72983
Luxemburg 72970	Trade and Polichemical Holding S.A., Luxembourg	72983
International Technical & Organisation S.A., Dude-	Transcom Worldwide S.A., Bertrange	72993
lange 72990	Tycom Holdings II S.A., Luxembourg	72999
International Terry Company, S.à r.l., Luxembourg 72985	Valindus S.A.H., Luxembourg	72975
International Terry Company, S.à r.l., Luxembourg 72985	Valindus S.A.H., Luxembourg	72975
Iskra S.A., Luxembourg 72998	Verrolux, S.à r.l., Luxemburg	73004
KPI Retail Property 32, S.à r.l., Luxembourg 72962		73003
Kudalski Financial Samicas Holding S.C.A. Luxam-	-	



OFFSET MOSELLE, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

H. R. Luxemburg B 26.676.

GESELLSCHAFTERBESCHLUSS

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

Erster Beschluss

Hiermit wird mit sofortiger Wirkung Herr Romain Schomer, 5, rue du Château, L-5516 Remich in seiner Funktion als technischer Geschäftsführer der Gesellschaft zum 31. Mai 2006 abberufen.

Hiermit wird Herr Nico Weber, 4, Kahlenberg, L-6739 Grevenmacher, ab dem 1. Juni 2006 auf unbestimmte Zeit zum technischen Geschäftsführer der Gesellschaft ernannt.

Zweiter Beschluss

Der Geschäftsführer Nico Weber kann die Gesellschaft rechtskräftig durch seine alleinige Unterschrift verpflichten bis zu einem Betrag von eintausendzweihundertfünfzig Euro (EUR 1.250,-). Für alle Verpflichtungen, die über diesen Betrag hinausgehen, bedarf es der gemeinsamen Unterschriften der Geschäftsführer, Herrn Arnold Conzem und Herrn Nico Weber.

Grevenmacher, den 31. Mai 2006.

A. Conzem

Gesellschafter

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02617. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(053521.03//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

A&O, Société Civile.

Siège social: L-5419 Ehnen, 14, Neie Wee. R. C. Luxembourg E 820.

L'associé unique décide du transfert de siège social du 13, rue Luitgardis, L-8244 Mamer au 14, Neie Wee, L-5419 Ehnen.

Luxembourg, le 16 mars 2004.

Pour A&O, Société Civile

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 avril 2006, réf. LSO-BP00602. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053698.03/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

KPI RETAIL PROPERTY 32, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker. R. C. Luxembourg B 116.867.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of May. Before Us Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, incorporated initially under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Luxembourg Notary Joseph Elvinger, having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795, whose articles of incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042) and whose articles of incorporation have been amended pursuant to several deeds; and

Mr Wolfgang Barg, born on 26 September 1950, at Mühlheim-Ruhr (Germany) and residing at Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Germany).

BGP INVESTMENT, S.à r.l. for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 29 May 2006.

Mr Wolfgang Barg, for the above is here represented by Mr Régis Galiotto, jurist, residing in Luxembourg by virtue of one proxy given under private seal dated 29 May 2006.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée»):



Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name KPI RETAIL PROPERTY 32, S.à r.l. which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. Registered office

- 2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

Art. 3. Object

- 3.1 The Company's object is to invest in real estate directly or indirectly in Luxembourg and abroad and to acquire or sell or other disposition and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg or foreign entities, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.
- 3.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the «Connected Companies»), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.
- 3.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:
 - act as limited partner in a German limited partnership;
- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise:
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.
- 3.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

Art. 4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share capital

- 5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by two hundred fifty (250) shares of fifty Euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the «Shareholders».
- 5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).
 - 5.3 All Shares will have equal rights.
 - 5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

Art. 6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 7. Transfer of Shares

- 7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.
- 7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.



Chapter III. - Management

Art. 8. Management

- 8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers («conseil de gérance») (hereafter the «Board of Managers»)
- 8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers

- 9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 8 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.
- 9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

Art. 10. Representation of the company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

Art. 11. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers

- 11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.
- 11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

Art. 12. Meeting of the board of managers

- 12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.
- 12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.
- 12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.
- 12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.
- 12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. - General meeting of shareholders

Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

- 13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.
- 13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.
- 13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.
- 13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.
- 13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.
- 13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.
- 13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.



Chapter V. - Business year

Art. 14. Business year

- 14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.
- 14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.
 - 14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Distribution right of shares

- 15.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.
- 15.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.
- 15.5 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution and liquidation

- 16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.
- 16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.
- 16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 17. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

BGP INVESTMENT, S.à r.l.	235 Shares
Mr Wolfgang Barg	15 shares
Total: two hundred and fifty Shares	250 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) corresponding to a share capital of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand Euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named persons, BGP INVESTMENT, S.à r.l. and Mr Wolfgang Barg, representing together the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as Sole Manager of the Company for an undetermined period:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97.795.



In accordance with article 10 of the by-laws, the Company shall be bound by the sole signature of the Sole Manager or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Sole Manager.

2) The Company shall have its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, constituée sous le nom de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l., par acte dressé par le notaire Joseph Elvinger le 8 décembre 2003, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042) et dont les statuts ont été modifiés par plusieurs actes; et

Monsieur Wolfgang Barg, né le 26 septembre 1950, à Mühlheim-Ruhr (Allemagne) et demeurant à Düppelstr. 26, D-24105 Kiel (Allemagne).

BGP INVESTMENT, S.à r.l., ci-dessus est représenté par Monsieur Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 mai 2006.

Monsieur Wolfgang Barg, ci-dessus est représenté par Monsieur Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 29 mai 2006.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Titre Ier. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1er. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de KPI RETAIL PROPERTY 32, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

Art. 2. Siège social

- 2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).
- 2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Objet

- 3.1 L'objet de la Société est d'investir dans les biens immobiliers directement ou indirectement à Luxembourg ou à l'étranger et d'acquérir ou de vendre ou tout autre acte de disposition et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des entités, luxembourgeoises ou étrangères, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.
- 3.2 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celuici soit substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées»), il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.
- 3.3 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:
 - agir en qualité d'associé commanditaire d'une société en commandite de droit allemand;
- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;



- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;
- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.
- 3.4 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

Art. 4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social

- 5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales (les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR), chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».
- 5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.
 - 5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.
 - 5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

Art. 6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 7. Transfert des parts

- 7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

Art. 8. Gérance

- 8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»).
- 8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance

- 9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance, sans préjudice des articles 8 et 10 des présents Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.
- 9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

Art. 10. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par tout gérant.

Art. 11. Délégation et agent du gérant unique et du conseil de gérance

- 11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants peut/peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.
- 11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux gérants détermine(nt) les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Réunion du conseil de gérance

- 12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout gérant.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.
- 12.3 Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une



lettre. Un gérant pourra également nommer par téléphone un autre gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.
- 12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.
- 12.6 Une décision écrite, signée par tous les gérants est valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.
- 12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les gérants présents ou représentés aux séances. Des extraits seront certifiés par un gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes

- 13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.
- 13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.
- 13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.
- 13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.
- 13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.
- 13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.
- 13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales.

Titre V. - Exercice social

Art. 14. Exercice social

- 14.1 L'année sociale commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.
- 14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.
 - 14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 15. Droit de distribution des parts

- 15.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.
- 15.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.
- 15.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.
 - 15.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise à la majorité des Associés.
- 15.5 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

Art. 16. Dissolution et liquidation

- 16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.
- 16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.
- 16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

72969



Titre VII. - Loi applicable

Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

BGP INVESTMENT, S.à r.l. 235 Parts Sociales

M. Wolfgang Barg. 15 Parts Sociales

Total: deux cent cinquante Parts Sociales 250 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) correspondant à un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparants précités, BGP INVESTMENT, S.à r.l. et Monsieur Wolfgang Barg, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, ont pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée Gérante unique de la Société pour une période indéterminée:

BGP INVESTMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795.

Conformément à l'article 10 des Statuts, la Société se trouvera engagée par la seule signature de tout gérant ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par tout Gérant.

2) Le siège social de la Société est établi au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2006, vol. 153S, fol. 76, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

J. Elvinger.

(054850.03/211/435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

CAR LINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.938.

Constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 11 janvier 2000, publié au Mémorial C n° 293 du 19 avril 2000.

Il résulte de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue le 21 novembre 2005 que la décision suivante a été prise à l'unanimité pour la société CAR LINE S.A.:

- Monsieur Andrea Bertoli, domicilié au 6, rue Waisseraech à L-3317 Bergem, a été nommé comme administrateurdélégué de la société au 21 novembre 2005.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

Pour la société CAR LINE S.A.

COMPTIS S.A.

L. Esteves / R. Kinnen

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, réf. LSO-BP00268. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053862.03/850/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.



INTERNATIONAL REAL ESTATE INVESTORS HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau.

H. R. Luxemburg B 41.616.

Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung, abgehalten als ausserordentliche Generalversammlung am 23. Mai 2006

Die Hauptversammlung hat beschlossen, die Mandate der Verwaltungsräte Tania Fernandes, Sylvain Kirsch und Claude Schmit, alle mit Berufsanschrift in L-2213 Luxemburg, 1, rue de Nassau, und des ABSCHLUSSPRÜFERS EURO-COMPTES S.A., mit Sitz in 1, rue de Nassau, L-2213 Luxemburg, bis zur Jahreshauptversammlung des Jahres 2011 zu verlängern.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 23. Mai 2006.

Für den Verwaltungsrat

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2006, réf. LSO-BQ09171. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053775.03/1051/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

NEFT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R. C. Luxembourg B 71.575.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 10 mai 2006

L'Associé unique représentant la totalité du capital social de la Société déclare adopter les résolutions suivantes:

- 1. Acceptation de la démission de Monsieur Robert David Rosencranz de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.
- 2. Nomination de Mademoiselle Marjoleine Van Oort et de Monsieur Joseph Mayor, tous deux résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, aux postes de Gérants de la Société pour une durée illimitée avec effet immédiat.
 - 3. Divers.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02009. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053788.03/587/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

P.R.N.E. S.A., PARC RESIDENTIEL NEI ESCH, Société Anonyme.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol. R. C. Luxembourg B 116.962.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

Ont comparu:

1. KPB FINANCE S.A., (R.C. Luxembourg B 51.064) avec siège social à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol, constituée sous la dénomination de GRIMFI, GROUPEMENT IMMOBILIER ET FINANCIER suivant acte du notaire Gérard Lecuit d'Hesperange du 19 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 386 du 12 août 1995, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 23 mai 2006, non encore publié au Mémorial C,

ici représentée par son administrateur-délégué Samuel Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1321 Luxembourg, 109, rue de Cessange,

nommé à ces fonctions lors d'une réunion du conseil d'administration du 8 mars 2006, non encore publiée au Mémorial C, habilité à engager la société par sa seule signature.

2. C.L.I., COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE IMMOBILIERE, société anonyme, (R.C. Luxembourg B 105.237) avec siège social à L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon, constituée suivant acte du notaire Frank Baden de Luxembourg en date du 17 décembre 2004, publiée au Mémorial C, numéro 45 du 17 janvier 2005,

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

Renaud Bentegeat, employé privé, demeurant à F-75003 Paris, 49, boulevard Beaumarchais,



ici représenté par Patrick Van Craen, ci-après désigné, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 19 mai 2006 laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire instrumentant et les comparants, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

Patrick Van Craen, employé privé, demeurant à B-1170 Bruxelles, 1, rue des Silex,

tous deux nommés administrateurs lors de l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société, agissant sur base de l'article 23 des statuts, habilités à engager la société par leurs signatures conjointes.

Lesquels comparants, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: P.R.N.E. S.A. PARC RESIDENTIEL NEI ESCH.
- Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.
 - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

- **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition, la vente, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.
- Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille (32.000,-) euros représenté par trois cent vingt (320) actions de cent (100,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont nominatives.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- **Art. 7.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective des deux administrateurs-délégués, soit par la signature collective des quatre administrateurs.

- **Art. 8.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
 - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.
- Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

72972



Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1. KPB FINANCE S.A., susdite, cent soixante actions	160
2. C.L.I. S.A., susdite, cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions.	320

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire, de sorte que le capital social au montant de trente-deux mille euros est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille neuf cent cinquante (1.950,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le.premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le trente et un décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité, ils ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

- 1. Samuel Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1321 Luxembourg, 109, rue de Cessange.
- 2. Fabien De Jonge, employé privé, demeurant professionnellement à B-1160 Bruxelles (Belgique), 42, avenue Herrmann-Debroux.
 - 3. Guy Weber, commerçant, demeurant à L-5610 Mondorf-les-Bains, 28, avenue des Bains.
 - 4. Patrick Van Craen, employé privé, demeurant à B-1170 Bruxelles, 1, rue des Silex.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

Roberto Vasta, comptable, demeurant à L-1521 Luxembourg, 106, rue Adolphe Fischer.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2543 Luxembourg, 32, Dernier Sol.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un ou plusieurs administrateur-délégué.

Sixième résolution

Sont nommés administrateurs-délégués:

Samuel Akdime, administrateur de sociétés, demeurant à L-1321 Luxembourg, 109, rue de Cessange, et

Patrick Van Craen, employé privé, demeurant à B-1170 Bruxelles, 1, rue des Silex.

La société est engagée par la signature conjointe des deux administrateurs-délégués.

Déclaration

En application de la loi du 11 août 1998 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, les comparants déclarent être les bénéficiaires réels des fonds faisant l'objet des présentes et déclarent en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 32, Dernier Sol.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Akdime, P. Van Craen, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 juin 2006, vol. 470, fol. 50, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 13 juin 2006.

R. Arrensdorff.

(056079.04/218/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.



COIN INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 70.421.

_

EXTRAIT

Suite à l'acte passé le 28 avril 2006 par-devant Maître M.H.J.M. Tomlow, notaire à Heerlen, Pays-Bas, les 16.180 parts sociales émises sont détenues par:

- 4.045 parts N° 1 à 4.045 détenues par Monsieur K.R.R. Brink né le 30 juin 1966 à Staphorst et demeurant à Kloosterbrink 15, NL-8034 PT Zwolle Pays-Bas;
- 4.045 parts N° 4.046 à 8.090 détenues par Madame N.J. Brink née le 2 novembre 1964 à Staphorst et demeurant à Korte Waarder 33, NL-2415 AT Nieuwerbrug, Pays-Bas;
- 4.045 parts N° 8.091 à 12.135 détenues par Monsieur R.L. Brink né le 18 décembre 1968 à Meppel et demeurant au Chemin de Ginasservis 1096 à F-83510 Lorgues, France;
- 4.045 parts N° 12.136 à 16.180 détenues par Monsieur E.B. Brink né le 5 août 1971 à Zwolle et demeurant à Berkenlaan 39, NL-3707 BB Zeist, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02086. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053782.03/695/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

CIPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 58.491.

Le bilan au 30 septembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signature.

(053802.03/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

STEMBERTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 91.626.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour compte de STEMBERTI S.A.

COMPTIS S.A.

Signature

(053855.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

STEMBERTI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 91.626.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mai 2006, réf. LSO-BQ08757, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

Pour compte de STEMBERTI S.A.

COMPTIS S.A.

Signature

(053857.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.



LUTZENBERG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin. R. C. Luxembourg B 116.884.

STATUTS

L'an deux mille six, le sept avril.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Reinhard Kern, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-4735 Pétange, 81, rue Gillardin, agissant au nom et pour compte de:
- Monsieur Pascal Wagner, né le 8 février 1966 à Pétange, comptable, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin,
- PRIMECITE INVEST S.A. HOLDING, enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce B 32.079, avec siège à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin, représentée par son administrateur-délégué Monsieur Pascal Wagner avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin,

en vertu de deux procurations annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de LUTZENBERG S.A.

Cette société aura son siège à Pétange. Il pourra être transféré dans toute autre localité au Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du Conseil d'Administration.

La durée est illimitée.

- **Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion et la mise en valeur de ses immeubles au Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger, ainsi que la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille. Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible de le favoriser.
- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en mille actions de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) PRIMECITE INVEST S.A	999 actions
2) Pascal Wagner	1 action
Total: mille actions	1 000 actions

Toutes les actions ont été libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sont rééligibles.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex et téléfax, étant admis. Ses décisions sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. L'assemblée générale et/ou le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs à un administrateur, directeur, gérant ou autre agent.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.
- **Art. 8.** Le Conseil d'Administration pourra procéder à des versements d'acomptes sur dividendes avec l'approbation du ou des commissaires aux comptes.
- **Art. 9.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2006.
- **Art. 10.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Tout actionnaire a le droit de prendre part aux délibérations de l'assemblée, en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.



- Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2007.
- **Art. 12.** La loi du dix août mil neuf cent quinze et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de quatre mille euros (4.000,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Pascal Wagner, comptable, né le 8 février 1966 à Pétange, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin,
- b) Madame Renée Wagner-Klein, employée privée, née le 20 novembre 1959 à Pétange, avec adresse professionnelle à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin,
- c) Mademoiselle Myriam Mathieu, employée privée, née le 6 juin 1975 à Mont-Saint-Martin, demeurant 19, rue du Milieu à F-55230 Arrancy-sur-Crusnes.
 - 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société BUREAU COMPTABLE PASCAL WAGNER S.A., enregistrée sous le numéro de Registre de Commerce B 47.269, ayant son siège social à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

- 4.- Est nommé administrateur-délégué, Monsieur Pascal Wagner, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.
 - 5.- Le siège social de la société est fixé à L-4735 Pétange, 81, rue J.B. Gillardin.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Kern, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 avril 2006, vol. 916, fol. 60, case 1. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 15 mai 2006.

(055001.03/207/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

VALINDUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.813.

Le bilan au 30 novembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01576, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(054242.03/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

VALINDUS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 52.813.

Le bilan au 30 novembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01580, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(054240.03/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.



AXA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 35.944.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02053, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

C. Frutsaert.

(053804.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

AXA ASSURANCES LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle. R. C. Luxembourg B 53.466.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

C. Frutsaert.

(053805.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

NORTHERN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2018 Luxembourg, 3, rue des Bains. R. C. Luxembourg B 116.967.

STATUTES

In the year two thousand six, on twenty-third of May.

Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg.

There appeared the following:

- 1. SOUTHERN INVESTMENTS S.A., having its registered office in L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, in process to be registered in the Registre de Commerce of Luxembourg;
- 2. WEAVER INT'L S.A., having its registered office in Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC n° 391956,

each of them here represented by Maître Véronique De Meester, avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy and a general power of attorney established on January 29, 2002 and on May 23, 2006.

The said proxy and a copy of the said power of attorney, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme, which they form between themselves:

Art. 1. Form, name

There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name of NORTHERN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Duration

The Corporation is established for an illimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 3. Object

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Corporation may also hold interests in partnerships.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments.

In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Corporation may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.

The Corporation is a corporate taxpayer subject to common tax law and does not fall in the scope of the holding company law of 31st July 1929.



Art. 4. Registered office

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg-City. The registered office may be transferred within the Municipality by decision of the board of directors. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 5. Capital - Shares and share certificates

5.1. Capital

The subscribed capital of the Corporation is set at hundred fifty thousand Euro (EUR 150,000.-) divided into three thousand (3,000) ordinary shares all with a par value of fifty Euro (EUR 50.-) pershare.

5.2. Shares

The shares shall be bearer or in registered form at the shareholders' choice.

The Corporation shall consider the person in whose name the shares are registered in the register of shareholders as the full owner of such shares.

Certificates stating such inscription shall be delivered to the shareholder. Transfer of registered shares shall be effected by a declaration of transfer inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore. Transfer may also be effected by delivering the certificate representing the share to the Corporation, duly endorsed to the transferee.

Art. 6. Increase of Capital

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 16 hereof.

Art. 7. Meetings of shareholders - General

7.1. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation.

The general meeting of shareholders shall have the widest powers to adopt or ratify any action relating to the Company. In particular, the general meetings of shareholders shall have competence in all matters where the board of directors, in its sole discretion, desires the formal approval of the general meeting of shareholders.

- 7.2. The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Corporation, unless other wise provided herein.
- 7.3. Each ordinary share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by fax or telegram or telex.
- 7.4. Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.
- 7.5. The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.
- 7.6. If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 8. Board of directors

- 8.1. The Corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not to be shareholders of the Corporation.
- 8.2. The directors shall be appointed at the annual general shareholders' meeting for a period of maximum six years and shall hold office until their successors are elected.
- 8.3. A director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the share-holders.
- 8.4. In the event of one or more vacancies on the board of directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may appoint one or more successors to fill such vacancies until the next meeting of shareholders.
- 8.5. The members of the board of directors shall not be compensated for their services as director, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Corporation shall reimburse the directors for reasonable expenses incurred in the carrying out of their office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board.

Art. 9. Procedures of meeting of the board

- 9.1. The board of directors may choose from among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.
- 9.2. The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.
- 9.3. The board of directors shall meet upon call by the chairman or two directors at the place indicated in the convening notice.
- 9.4. Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, or telegram or telex another director as his proxy. The use of video conferencing equipment and conference call shall be allowed and the directors using this technology shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone. After deliberation, votes may also be cast in writing or by fax or telegram or telex or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.
- 9.5. The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at the meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.



- 9.6. In the event that any director or officer of the corporation may have any adverse personal interest in any transaction of the corporation, such director or officer shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transaction, and such directors', or officers' interest therein shall be reported by the board of directors to the next succeeding meeting of shareholders subject to the responsibility of the board of directors.
- 9.7. Resolutions signed by all the members of the Board of Directors shall have the same effect as if as resolutions taken during a Board of Directors' meeting.
 - 9.8. The discussions of the board of directors shall be conducted in the English language.

Art. 10. Minutes of meetings of the board

- 10.1. The resolutions of the board of directors shall be recorded in the minutes, to be signed by the chairman (or in his absence by the chairman pro tempore who presided at such meeting) and the secretary, or by a notary public, and recorded in the corporate book.
- 10.2. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two directors.

Art. 11. Powers of the board

- 11.1. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.
- 11.2. The board of directors may delegate, with prior consent of the general meeting of shareholders, its powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, to one of the members of the board of directors who shall be called the managing director. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be a director, appoint and dismiss all officers and employees and determine their emoluments.

Art. 12. Binding signature

The Corporation will be bound by the joint signature of two directors of the Corporation, by the single signature of the managing director within the limits of the daily management or by the joint or single signature of any person to whom such signatory power shall have been delegated by the board of directors.

Art. 13. Statutory auditor

The operations of the Corporation shall be supervised by one or more statutory auditors as foreseen by law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors. The statutory auditors shall be appointed by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Art. 14. Appropriation of profits

14.1. Legal reserve

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

14.2. Dividends

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may declare from time to time ordinary dividends without ever exceeding the amounts proposed by the board of directors.

Interim dividends may be distributed, subject to the conditions laid down by law, upon decision of the board of directors and report by the statutory auditors.

Art. 15. Dissolution and liquidation

In the event of dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators named by the meeting of shareholders affecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation

Art. 16. Amendment of Articles

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Art. 17. Governing law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as amended.

Art. 18. Annual general meeting of shareholders

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of the month June, at 11 am.

If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders, ordinary and extraordinary, may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meetings. They may be held at the registered office or in any other place.



Art. 19. Accounting year

The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the last day of December of each year.

Transitional dispositions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Corporation an shall terminate on December the 31st, 2006.

The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2007.

Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

Subscriber	Number	Share capital	%
	of shares	in EUR	
SOUTHERN INVESTMENTS S.A	2,970	148,500	99
WEAVER INT'L S.A., prenamed	30	1,500	1
	3,000	150,000	100

All the shares have been paid up to the extent of hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of EUR 150,000.- (hundred fifty thousands Euro) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately three thousand four hundred Euro (3,400.- EUR).

Extraordinary general meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at 3 and the number of auditors at 1.
- 2. The following are appointed directors:
- a. Sabbatini Andrea, avocat à la Cour, born in Luxembourg, on July 26, 1971, residing professionally at L-2018 Luxembourg, B.P. 848, 3, rue des Bains;
- b. De Meester Véronique, avocat à la Cour, born in Ixelles (B), on May 5, 1955, residing professionally at L-2018 Luxembourg, B.P. 848, 3, rue des Bains;
- e. Korsec Delphine, avocat à la Cour, born in Metz (F), on April 7, 1968, residing professionally at L-2018 Luxembourg, B.P. 848, 3, rue des Bains.

Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.

- 3. Has been appointed statutory auditor: FIDUS GESTION S.A., having its registered office in L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte and the Luxembourg Registration number B 55.098. The term of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2011.
 - 4. The registered office of the company is established in, L-2018 Luxembourg, B.P. 848, 3, rue des Bains.
- 5. The board of directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the company and its representation to one or more of its members.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1.La société SOUTHERN INVESTMENTS S.A. dont le siège social est établi à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains, en cours d'immatriculation au registre de Commerce et des Sociétés,
- 2. La société WEAVER INT'L S.A. dont le siège social se situe à Akara Bldg., 24 De Castro Street, Wickhams Cay I, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC n° 391956,

toutes deux ici représentés par Maître Véronique De Meester, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général et d'une procuration sous seing privé données le 29 janvier 2002 et le 23 mai 2006.



Laquelle procuration et une copie de ce pouvoir général resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Forme, dénomination

Il est formé, entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendront dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de NORTHERN INVESTMENTS S.A.

Art. 2. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment en vertu d'une décision des actionnaires, dans les formes requises pour les modifications des statuts, telles que décrites à l'Article 16 ci-après.

Art. 3. Objet

L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes ainsi que tout autre instruments de dettes.

D'une façon générale, elle peut accorder une assistance directe ou indirecte aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre toutes mesures de contrôle et/ou de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.

La Société est assujettie à l'imposition de droit commun et n'entre donc pas dans la sphère de la loi sur les sociétés holding du 31 juillet 1929.

Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la Municipalité par décision du conseil d'administration. Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du conseil d'administration.

Art. 5. Capital - Actions et certificats d'actions

5.1. Capital

Le capital souscrit de la Société est fixé à cent cinquante mille euros (EUR 150.000,-) divisé en trois mille (3.000) actions ordinaires toutes ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR).

5.2. Actions

Les actions seront nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

Des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires. La cession d'actions nominatives devra être effectuée par une déclaration de cession inscrite au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par toute personne dûment mandatée à cet effet. Une cession pourra aussi être effectuée par le dépôt à la société du certificat d'actions nominatives, dûment endossé en faveur du cessionnaire.

Art. 6. Augmentation de capital

Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision des actionnaires adoptée dans les formes requises pour les modifications des présents statuts, telles que prévues à l'Article 16 ci-après.

Art. 7. Assemblées des actionnaires - Général

7.1. Chaque assemblée des actionnaires de la Société, régulièrement constituée, représente l'intégralité des actionnaires de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la Société. En particulier, l'assemblée générale des actionnaires sera compétente dans tous les domaines dans lesquels le conseil d'administration, à sa seule discrétion, souhaitera une approbation formelle de l'assemblée générale des actionnaires.

- 7.2. Le quorum et le temps requis par la loi sont applicables aux convocations et à la tenue des assemblées des actionnaires de la Société, sauf autrement prévu par les présents statuts.
- 7.3. Chaque action ordinaire donne droit à une voix. Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant une autre personne comme mandataire, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex.
- 7.4. Sauf stipulations contraires de la loi, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité simple des présents et votants.
- 7.5. Le conseil d'administration pourra déterminer toutes les autres conditions qui devront être remplies par les actionnaires pour pouvoir participer aux assemblées.
- 7.6. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ni publication préalable.



Art. 8. Conseil d'administration

- 8.1. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.
- 8.2. Les administrateurs seront désignés lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période de six ans au maximum et resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs.
- 8.3. Un administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif et remplacé à n'importe quel moment sur décision adoptée par les actionnaires.
- 8.4. En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateur, pour cause de décès, retraite ou autre, les administrateurs restants peuvent, un ou plusieurs successeurs pour palier ces postes vacants, jusqu'à la prochaine assemblée des actionnaires.
- 8.5. Les membres du conseil d'administration ne seront pas rémunérés pour leurs services en tant qu'administrateur, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires. La Société pourra rembourser aux administrateurs les dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de leur mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil d'administration.

Art. 9. Modalités de réunion du conseil d'administration

- 9.1. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres, un président et un vice-président. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur, et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales.
- 9.2. Le président préside toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront nommer un autre président pro tempore par vote à la majorité des présents à ces assemblées ou ces réunions du conseil d'administration.
- 9.3. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans la convocation.
- 9.4. Chaque administrateur peut agir à toute réunion du conseil d'administration en nommant un autre administrateur, par écrit, par fax, par télégramme ou par télex, comme son mandataire. L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo et conférences téléphoniques est autorisée et les administrateurs utilisant ces technologies sont présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo ou par téléphone. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit, télécopie, télégramme, télex ou par téléphone, dans ce dernier cas le vote doit être confirmé par écrit.
- 9.5. Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement, seulement si la majorité au moins des administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à ces réunions.

- 9.6. Dans le cas où un administrateur ou fondé de pouvoir de la Société pourrait avoir un intérêt personnel opposé dans une transaction de la Société, cet administrateur ou fondé de pouvoir devra faire connaître au conseil d'administration son intérêt personnel et ne pourra délibérer ou voter une telle transaction, et le conseil d'administration devra rendre compte de l'intérêt de cet administrateur ou fondé de pouvoir, à la prochaine assemblée des actionnaires sous la responsabilité du conseil d'administration.
- 9.7. Les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration auront le même effet que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration.
 - 9.8. Les débats du conseil d'administration seront tenus en langue anglaise.

Art. 10. Procès-verbaux des conseils d'administration

- 10.1. Les résolutions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signées par le président (ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé cette réunion) et par le secrétaire, ou par un notaire et seront déposées dans les livres de la Société.
- 10.2. Les copies et extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, par le secrétaire ou par deux administrateurs.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration

- 11.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.
- 11.2. Le conseil d'administration pourra déléguer, avec l'accord préalable de l'assemblée des actionnaires, ses pouvoirs de gestion journalière et les affaires courantes de la Société ainsi que la représentation de la Société dans cette gestion et ces affaires, à un des membres du conseil d'administration, qui sera appelé administrateur-délégué. Il pourra en outre conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes, qui n'ont pas besoin d'être administrateur, nommer et révoquer tous agents et employés et fixer leurs émoluments.

Art. 12. Signature

La Société est engagée par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière, ou par la signature conjointe ou unique de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil d'administration.

Art. 13. Commissaires aux comptes

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, tel que prévu par la loi et qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. S'il y a plus d'un commissaire aux comptes, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes sont nommés



par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.

Art. 14. Affectation des bénéfices

14.1 Réserve légale

Du bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve requise par la loi. Ces allocations cesseront d'être obligatoires dès que, et aussi longtemps que, cette réserve atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

14.2. Dividendes

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du conseil d'administration, déterminera de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net et pourra déclarer de temps à autre des dividendes ordinaires sans jamais excéder les montants proposés par le conseil d'administration.

Des dividendes intermédiaires pourront être distribués, sous réserve des conditions prévues par la loi, sur décision du conseil d'administration et suivant rapport des commissaires aux comptes.

Art. 15. Dissolution et liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires décidant la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 16. Modification des statuts

Les présents statuts pourront être modifiés par l'assemblée des actionnaires selon le quorum et conditions de vote requis par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 17. Loi applicable

Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 18. Assemblée générale annuelle

L'assemblée générale annuelle des actionnaires sera tenue, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg stipulé dans la convocation, le premier mercredi du mois de juin à 11 heures.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle sera tenue le jour ouvrable bancaire suivant. L'assemblée générale pourra être tenue à l'étranger, si de l'opinion absolue et finale du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires, ordinaires ou extraordinaires, pourront être tenues en lieu et place tels que spécifié dans les convocations des assemblées respectives. Elles peuvent être tenues au siège social ou à tout autre lieu.

Art. 19. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la création de la Société et se termine le 31 décembre 2006. La première Assemblée Générale Ordinaire aura lieu pendant l'année 2007.

Souscription

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre	Capital social	%
	d'actions	en EUR	
SOUTHERN INVESTMENTS S.A	2.970	148.500,-	99
WEAVER INT'L S.A., prequalifié	30	1.500,-	1
	3.000	150.000,-	100%

Les actions ont été intégralement libérées par paiement en espèces, de sorte que la somme de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ trois mille quatre cents euros (3.400,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 et celui des commissaires à 1.



- 2. Sont nommés administrateurs:
- a. Sabbatini Andrea, avocat à la Cour, né à Luxembourg, le 26 juillet 1971 résidant professionnellement à L-2018 Luxembourg, B.P. 848, 3, rue des Bains;
- b. De Meester Véronique, avocat à la Cour, née à Ixelles (B), le 24 mai 1955, résidant professionnellement à L-2018 Luxembourg, B.P. 848, 3, rue des Bains;
- c. Korsec Delphine, avocat à la Cour, née à Metz, le 7 avril 1968, résidant professionnellement à L-2018 Luxembourg, B.P. 848, 3, rue des Bains.

Leur mandat viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale en 2011.

- 3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes: FIDUS GESTION S.A., ayant son siège social à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au registre du commerce de Luxembourg sous le numéro B 55.098. Le mandat de commissaire aux comptes viendra à expiration lors de la tenue de l'Assemblée Générale en 2011.
 - 4. Le siège social de la société est fixé à L-2018 Luxembourg, B.P. 848, 3, rue des Bains.
- 5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mai 2006, vol. 154S, fol. 4, case 9. – Reçu 1.500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

G. Lecuit.

(056091.03/220/436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

AXA ASSURANCES VIE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 53.467.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

C. Frutsaert.

(053808.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

TRADE AND POLICHEMICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 30.810.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(054537.03/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

TRADE AND POLICHEMICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 30.810.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ08168, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2006.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

(054540.03/696/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.



STELLA INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 53.602.

Il résulte d'une lettre datée du 27 septembre 2004 que Monsieur Enzo Guastaferri a démissionné de son poste d'administrateur avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre recommandée du 1^{er} juin 2006 qu'il a été mis fin avec effet immédiat à la domiciliation de la société STELLA INVESTMENT S.A. au 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg. Il en résulte que le siège social a été dénoncé avec effet au 1^{er} juin 2006. Le mandat d'administrateur de Madame Marie-Paule Mockel a pris fin avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02052. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053837.02//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

GILPAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.140.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 juin 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. délégué;

Roberto Bersi, administrateur de sociétés, demeurant à Brescia (Italie), administrateur;

Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01841. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053870.03/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.151.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Signature.

(054658.03/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

NEUTRAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 49.151.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03061, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

Signature.

(054655.03/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.



INTERNATIONAL TERRY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 19.739.

EXTRAIT

Il résulte:

- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 24 octobre 1988 entre la société FINACAP S.A., 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et la société OTTERSPOOL LIMITED, 123 Main Street, Gibraltar;
- d'une convention de cession de parts sous seing privé du 12 mars 2000 entre la société OTTERSPOOL LIMITED, 123 Main Street, Gibraltar et la société INDUSTEX HOLDINGS (PTY) LTD, Newbolt Street, Port Elisabeth 6014, South Africa.

Depuis le 12 mars 2000, les associés de la société INTERNATIONAL TERRY COMPANY, S.à r.l. sont composés comme suit:

INTERNATIONAL TERRY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 19.739.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire 20 juillet 1998 au siège de la société

L'assemblée générale accepte la démission de:

Monsieur Stephan Jooris, demeurant au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, de son poste d'Administrateur-délégué de la société,

et donne à

Monsieur Bernard Zimmer, administrateur-délégué de la société, le pouvoir de signature suivant:

(053865.04/734/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la gestion, M. Bernard Zimmer peut engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 26 avril 2006, réf. LSO-BP05269. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053865.05/734/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

CCP II DUSSELDORF GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 116.964.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty fourth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 109.746;

hereby represented by Sonia Almeida, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Thereafter, the predesignated appearing party, acting as founder, has requested the undersigned notary to draw up the Articles of Incorporation of a «société à responsabilité limitée» (limited liability partnership), which it has established as follows:



Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and more particularly the law of December 28th, 1992 about unipersonal companies.

At any moment, the sole partner may join with one or more joint partners and, in the same way, the following partners may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company.

- Art. 2. The Company is incorporated under the name of CCP II DUSSELDORF GP, S.à r.l.
- **Art. 3.** The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in any other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of the Company's purpose.

- **Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the partners.
 - Art. 5. The Company is constituted for an unlimited period.
- **Art. 6.** The Company's capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.
 - Art. 7. The shares are freely transferable among the partners.

No transfer of shares to a non-partner may take place without the agreement of the other partners and without having been first offered to them.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the coordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

- **Art. 8.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.
- **Art. 9.** The creditors, representatives, parties entitled or heirs of any partner are neither allowed, under any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. Such parties must refer to financial statements and to the decisions of the meetings.
- **Art. 10.** The Company is managed by three managers (who may be partners or non-partners), appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

All acts binding the Company must be signed by two Managers or by an officer duly authorized by two Managers.

The powers and remuneration of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

- **Art. 11.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxy-holder he is only responsible for the execution of his mandate.
- **Art. 12.** The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the partners meeting. Resolutions are validly adopted when adopted by partners representing more than half of the capital. However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a super-majority vote of the partners, representing at least the three-quarters of the capital. If this super-majority is not reached at a first meeting the partners shall convene a second meeting with at least thirty days notice, which will be held within three months from the first meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at a majority vote of partners, regardless of the amount of the capital represented at such second meeting.

- Art. 13. The Company's financial year runs from the 1st of January to the 31st of December.
- **Art. 14.** Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the property of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the commitments and debts of the manager(s) to the company.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of partners together with the balance sheet.

- Art. 15. Each partner may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.
- **Art. 16.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, such reserve fund is less than one tenth of the issued capital.

The excess is distributed among the partners. However, the partners may decide,



at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 17. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or a partner, which shall be vested with the broadest powers for the realisation of the assets and payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be distributed to the partners proportionally to the shares they hold.

Art. 18. For all matters not provided for in the present articles of incorporation, the partners refer to the existing laws.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31st, 2006.

Payment - Contribution

CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., a limited liability company organized under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, sole founder prenamed, declares and acknowledges that each subscribed share has been fully paid up through a contribution in cash so that from now the Company has at its free and entire disposal the contributions referred to above.

Proof thereof has been given to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand six hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

- 1) Are appointed as managers:
- a) Mr Bruno Bagnouls, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- b) Mr Yves Bartheis, residing at 5, allée Seheffer, L-2520 Luxembourg;
- c) Mr Ronald Seacombe, residing at One Curzon Street, W1| 5HD London, United Kingdom.

All acts binding the Company must be signed by two Managers or by an officer duly authorized by two Managers.

2) The company shall have its registered office in 5, allée Seheffer, L-2520 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 5, allée Seheffer, L-2520 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés au Luxembourg sous le numéro B 109.746;

ici représentée par Mme Sonia Almeida, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Ensuite le comparant prédésigné, agissant en qualité de fondateur, a requis le notaire soussigné de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, et plus particulièrement la loi du 28 décembre 1992 sur les sociétés unipersonnelles, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé unique peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère initial unipersonnel de la Société.

- Art. 2. La Société prend la dénomination de CCP II DUSSELDORF GP, S.à r.l.
- Art. 3. La Société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant



directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

- Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.
- Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.
- **Art. 6.** Le capital social est fixé à Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) divisé en 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément des autres associés et après leur avoir été offerte en priorité.

Pour le reste il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

- Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.
- Art. 9. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.
- **Art. 10.** La Société est administrée par trois gérants associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux gérants, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

- Art. 11. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.
- **Art. 12.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitées.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée dans un délai de trois mois par lettres recommandées avec un préavis de trente jours.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

- Art. 13. L'exercice social commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre.
- Art. 14. Chaque année avec effet au 31 décembre, la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, et le compte de profits et pertes ainsi qu'une annexe conforme aux dispositions de la loi en vigueur.
- **Art. 15.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.
- **Art. 16.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

- Art. 17. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un associé désigné et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.
- La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.
- Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

72989



Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Libération - Apport

CURZON CAPITAL PARTNERS II, S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, et ayant son siège social au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, seul fondateur prédésigné, déclare et reconnaît que chacune des parts sociales souscrites a été intégralement libérée en espèces, de sorte que les apports susmentionnés sont dès à présent à l'entière et libre disposition de la Société.

Preuve en a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Sont nommés gérants:
- a) M. Bruno Bagnouls, demeurant au 5, Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- b) M. Yves Bartheis, demeurant au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg;
- c) M. Ronald Seacombe, demeurant à One Curzon Street, W1J 5HD London, Royaume-Uni.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux gérants, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

2) Le siège social de la Société est établi à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: S. Almeida, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er juin 2006, vol. 154S, fol. 8, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2006.

J. Elvinger.

(056084.03/211/233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

SOCIETE EMME.CI. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 100.815.

_

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 6 juin 2006

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Fabio Mastrosimone, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Pietro Feller, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Christophe Velle, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

COMCO S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01840. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053875.06/024/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.



PRECAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 74.234.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 28 avril 2006 au siège de la société

L'assemblée, à l'unanimité des voix présentes et représentées accepte la démission de Maître Philippe Penning de sa fonction d'administrateur de la société et nomme GOUDSMIT & TANG MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg B 418.149), ayant son siège social 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, nouvel administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01183. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(053872.03/734/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

INTERNATIONAL TECHNICAL & ORGANISATION S.A., Société Anonyme. Enseigne commerciale: EUROPEAN TECHNICAL GRAPHICS.

Siège social: L-3480 Dudelange, 24, rue Gaffelt.

R. C. Luxembourg B 98.655.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01278, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053873.03//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2006.

TAXANDER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 20.120.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TAXANDER HOLDING S.A.

MADAS, S.à r.l. / LOUV, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

(053877.03/795/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

PS TABAK, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6630 Wasserbillig, 34, Grand-rue. H. R. Luxemburg B 116.987.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendsechs, den zweiundzwanzigsten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, im Amtssitze zu Niederanven.

Ist erschienen:

Herr Sascha Peters, Geschäftsführer, geboren am 2. Juni 1972 in Bernkastel-Kues (D) und wohnhaft in D-54497 Morbach, Am Weissenstein, 17.

Welcher Komparent, den instrumentierenden Notar ersucht, die Satzungen einer von ihm zu gründenden unipersonalen Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Der vorbenannte Komparent, errichtet hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter der Bezeichnung PS TABAK, S.à r.l.

Der einzige Gesellschafter kann sich jederzeit mit einem oder mehreren Gesellschaftern zusammenschliessen und die zukünftigen Gesellschafter können ebenso die geeigneten Massnahmen treffen, um die unipersonale Eigentümlichkeit der Gesellschaft wieder herzustellen.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Mertert.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft hat zum Zweck der Vertrieb eines Geschäftes von Lebensmitteln, Zigaretten, Tabakwaren, Spirituosen, alkoholischen und nicht alkoholischen Getränken, Kaffee, sowie die Durchführung sämtlicher damit verbundenen Geschäfte.



Die Gesellschaft ist berechtigt bewegliche und unbewegliche Güter zu erwerben, alle Geschäfte und Tätigkeiten vorzunehmen und alle Massnahmen zu treffen, welche mit dem Gegenstand der Gesellschaft mittelbar oder unmittelbar zusammenhängen, oder ihm zu dienen geeignet erscheinen; in diesem Sinne kann sie sich in anderen Gesellschaften, oder Firmen im In- und Ausland, beteiligen, mit besagten Rechtspersonen zusammenarbeiten, sowie selbst im In- und Ausland Zweigniederlassungen und Verkaufsbüros errichten, sowie jede Art von Tätigkeit, welche mit dem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängt, oder denselben fördern kann, ausüben.

- Art. 4. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer errichtet.
- Art. 5. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.
- **Art. 6.** Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) und ist eingeteilt in einhundert (100) Geschäftsanteile zu je fünfhundert Euro (EUR 500,-).

Alle hundert (100) Anteile wurden von Herrn Sascha Peters, vorbenannt, gezeichnet.

Der alleinige Gesellschafter erklärkt, dass die Gesellschaftanteile voll in barem Gelde eingezahlt wurden, sodass ab heute der Gesellschaft die Summe von fünfzigtausend Euro (EUR 50.000,-) zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

- Art. 7. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie an den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.
- **Art. 8.** Jedwede Anteilsübertragung unter Lebenden durch den einzigen Gesellschafter sowie die Übertragung von Anteilen durch Erbschaft oder durch Liquidation einer Gütergemeinschaft zwischen Eheleuten ist frei.

Im Todesfalle des einzigen Gesellschafters wird die Gesellschaft mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Wenn es mehrere Gesellschafter gibt, sind die Anteile unter Gesellschaftern frei übertragbar. Anteilsübertragungen unter Lebenden an Nichtgesellschafter sind nur mit dem vorbedingten Einverständnis der Gesellschafter, welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, möglich.

Bei Todesfall können die Anteile an Nichtsgesellschafter nur mit der Zustimmung der Anteilsbesitzer, welche mindestens drei Viertel der den Überlebenden gehörenden Anteile vertreten, übertragen werden.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, die nicht Gesellschafter zu sein brauchen, verwaltet.

Sie werden vom einzigen Gesellschafter oder, je nachdem, von den Gesellschaftern, ernannt und abberufen.

Die Gesellschafter bestimmen die Befugnisse der Geschäftsführer.

Falls die Gesellschafter nicht anders bestimmen, haben die Geschäftsführer sämtliche Befugnisse, um unter allen Umständen im Namen der Gesellschaft zu handeln.

Der Geschäftsführer kann Spezialvollmachten erteilen, auch an Nichtgesellschafter, um für ihn und in seinem Namen für die Gesellschaft zu handeln.

- Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeit der Gesellschaft sind die Geschäftsführer als Beauftragte nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.
- Art. 11. Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Gläubiger, Berechtigte und Erben eines verstorbenen Gesellschafters können nie einen Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsschriftstücken stellen.

Zur Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich an die Satzung der Gesellschaft, an die von der Gesellschaft aufgestellten Werte und Bilanzen, sowie an die Entscheidungen halten, welche von den Gesellschafterversammlungen getroffen werden.

Art. 12. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Gesellschaftsführer erstellen den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Der nach Abzug der Kosten, Abschreibung und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar. Dieser Nettogewinn wird wie folgt verteilt:

- fünf Prozent (5,00%) des Gewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, gemäss den gesetzlichen Bestimnungen,
- der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur Verfügung.
- Art. 13. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von den Gesellschaftern ernannten Liquidatoren, welche keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Die Gesellschafter bestimmen über die Befugnisse und Bezüge der Liquidatoren.

Art. 14. Für alle Punkte, welche nicht in diesen Satzungen festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Vorübergehende Bestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.

Schätzung der Gründungskosten

Die Kosten und Gebühren, in irgendwelcher Form, welche der Gesellschaft wegen ihrer Gründung obliegen oder zur Last gelegt werden, werden auf eintausendfünfhundert Euro (EUR 1.500,-) abgeschätzt.



Ausserordentliche generalversammlung

Anschliessend an die Gründung hat der einzige Gesellschafter, welcher das Gesamtkapital vertritt, sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlusse gefasst:

Zum alleinigen Geschäftsführer wird, für eine unbestimmte Dauer, Herr Sascha Peters ernannt, welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtskräftig verpflichten kann.

Er kann ausserdem Vollmacht an Drittpersonen erteilen.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich auf folgender Adresse:

L-6630 Wasserbillig, 34, Grand-rue.

Der Notar hat den Komparenten darauf aufmerksam gemacht, dass eine Handelsermächtigung, in Bezug auf den Gesellschaftszweck, ausgestellt durch die luxemburgischen Behörden, vor der Aufnahme jeder kommerziellen Tätigkeit erforderlich ist, was der Komparent ausdrücklich anerkennt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Munsbach, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat der Erschienene gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: S. Peters, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 22 mai 2006, vol. 153S, fol. 68, case 7. – Reçu 500 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Für gleichlautende Kopie ausgestellt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 12. Juni 2006.

P. Bettingen.

(056350.3/202/102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2006.

NINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 77.822.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour compte de NINA, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(054130.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

NINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 77.822.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02719, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour compte de NINA, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(054129.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

NINA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 77.822.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR02721, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour compte de NINA, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(054123.03/850/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.



TRANSCOM WORLDWIDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 59.528.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01930, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signatures.

(053474.03/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

BANQUE INVIK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 29.962.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01947, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signatures.

(053475.03/1369/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

GP BETA HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 89.025.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 27 mai 2005

Conseil d'administration:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de son mandat d'administrateur de Mme Susan Desprez et décide de nommer en son remplacement Mme Julie Mossong, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale de 2007.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053455.03//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

GP BETA HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 89.025.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 16 mai 2006

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 33, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg au 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01044. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053460.03//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

GP BETA HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 89.025.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 28 février 2006

Conseil d'administration:

L'assemblée générale accepte la démission de leur mandat d'administrateur de Mme Mossong Julie et de M. Wood Andrew et décide de nommer en leur remplacement pour la durée de six ans AFFINE S.A., 4 square Edouard VII, F-75009 Paris, MAB FINANCES S.A.S., 7 square Edouard VII, F-75009 Paris ainsi que M. Lahmi Ariel, directeur, 108, bd Courcelles, F-75017 Paris, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2012.



Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction est composé comme suit:

- STRATEGY, MANAGEMENT & INVESTMENTS, S.p.r.l., 19, avenue Prince Baudouin, B-1150 Bruxelles;
- AFFINE S.A., 4 square Edouard VII, F-75009 Paris;
- MAB FINANCES S.A.S., 7 square Edouard VII, F-75009 Paris;
- M. Lahmi Ariel, directeur, 108, bd Courcelles, F-75017 Paris.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01043. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053484.03//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

GP BETA HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 89.025.

Réviseur d'Entreprises:

L'assemblée générale a décidé de renouveler le Réviseur d'Entreprises aux comptes pour la durée d'un an. Le Réviseur d'Entreprises en fonction jusqu'à l'assemblée générale de 2007 est PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., L-1014 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

F. Mangen

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR01042. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053818.03//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

FELLER FRERES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7661 Medernach, 12, rue de Diekirch.

R. C. Luxembourg B 99.277.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00974, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 juin 2006. Signature.

(053465.03/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

A.E.M. ATELIER ELECTRIQUE MERTERT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, Z.I. Port de Mertert.

R. C. Luxembourg B 53.222.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, réf. LSO-BR00973, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 juin 2006. Signature.

(053466.03/6261/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

NET+ULTRA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 35.000,-.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 256, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 56.292.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, réf. LSO-BM07246, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour compte de NET+ULTRA, S.à r.l.

COMPTIS S.A.

Signature

(053860.03/850/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.



MELK-ZENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7410 Angelsberg, 4A, rue de l'Ecole. R. C. Luxembourg B 56.830.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Diekirch, le 2 juin 2006, réf. DSO-BR00020, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ENSCH, WALLERS ET ASSOCIES S.A.

Signature

(053470.03/832/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

MAPACO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid. R. C. Luxembourg B 105.310.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01347, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

MAPACO S.A.

Signature

(053747.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

HAMEUR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee. R. C. Luxembourg B 116.964.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme de droit luxembourgeois HAMEUR S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 40, Rangwee.
- 2.- Monsieur Pascal Bosquillon de Jenlis, administrateur de sociétés, ayant son adresse professionnelle à F-75008 Paris (France), 50, avenue des Champs-Elysées.

Les parties comparantes ci-avant mentionnées sub 1.- et sub 2.- sont toutes deux ici représentées par Monsieur Jean-Louis Waucquez, employé privé, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations à lui données le 15 mai 2006, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la personne comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lequel comparant, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de: HAMEUR INTERNATIONAL S.A.
- Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la commercialisation, sous quelques formes que ce soit, de produits électroménagers professionnels ou grand public et d'autres articles de confort personnel ou domestique (par exemple: briquets jetables).

La société peut accomplir, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, tous actes généralement quelconques, industriels, commerciaux, financiers, mobiliers et immobiliers qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social ou sont de nature à élargir ou à promouvoir de manière directe ou indirecte son entreprise. Elle peut acquérir tous biens mobiliers ou immobiliers, pour autant que ceux-ci ont un lien direct ou indirect avec l'objet de la société.



Elle peut, par n'importe quel moyen, y compris par le biais de succursales, prendre des intérêts dans, coopérer ou fusionner avec toutes associations, affaires, entreprises ou sociétés qui ont un objet social identique, similaire ou connexe, ou qui sont susceptibles de favoriser son entreprise.

Elle peut accepter tout mandat d'administration, rémunéré ou non.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de dix millions d'euros (10.000.000,- EUR) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période se terminant le jour du cinquième anniversaire de la date de la publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- **Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- **Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

- Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.
- Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.



Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier vendredi de juin à 10.00.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social

Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.
- Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les actions sont souscrites comme suit:

- 309 actions par la société HAMEUR S.A., prénommée;
- 1 action par Monsieur Pascal Bosquillon de Jenlis, prénommé.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 2.000,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui de Commissaire à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1.- La société HAMEUR S.A., prénommée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 57.360.
- 2.- Monsieur Pascal Bosquillon de Jenlis, administrateur de sociétés, né le 22 mars 1951 à Cambrai (France), avec adresse professionnelle à F-75008 Paris, 50, avenue des Champs-Elysées.
- 3.- Monsieur Patrick Ferrières, administrateur de sociétés, né le 13 mai 1947 à Paris (France), ayant son adresse professionnelle à L-2412 Howald (Grand-Duché de Luxembourg), 40, Rangwee.

Est nommé aux fonctions de commissaire:

ELPERS & CO, Réviseurs d'Entreprises, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 74.348.



Deuxième résolution

Les mandats des administrateurs et celui du commissaire ainsi nommés prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2007.

Troisième résolution

L'adresse de la société est fixée au 40, Rangwee à L-2412 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, la personne comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.-L. Waucquez, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mai 2006, vol. 154S, fol. 1, case 11. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

F. Baden.

(055880.03/200/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

TERRE D'IMAGES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3377 Leudelange, 13, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 88.515.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01353, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Leudelange, le 6 juin 2006.

TERRES D'IMAGES, S.à r.l.

Signature

(053749.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

ISKRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 2, rue Astrid.

R. C. Luxembourg B 53.335.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01356, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2006.

ISKRA S.A.

Signature

(053754.03//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

IMINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.751.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01294, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053853.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

IMINCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 21.751.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01297, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(053851.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.



CONREN FORTUNE SICAV, Société à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxemburg, 4, rue Jean Monnet. R. C. Luxembourg B 79.471.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR01938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

(053769.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

TYCOM HOLDINGS II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 75.098.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02075, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Signature.

(053809.03/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

STIPS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4024 Esch-sur-Alzette, 371, route de Belval. R. C. Luxembourg B 111.154.

L'an deux mille six, le vingt-neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme STIPS LUXEMBOURG S.A., avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial, Recueil C numéro 215 du 31 janvier 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Roussilhes, ingénieur, demeurant à Thionville, qui désigne comme secrétaire Monsieur Roger Courquin, directeur financier, demeurant à St. Raphael.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Frank Philipp, administrateur de sociétés, demeurant à Silly-sur-Nied.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:
- 1. Transfert du siège social du 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 371, route de Belval, L-4024 Eschsur-Alzette et modification afférente de l'article 1er des statuts.
 - 2. Modification de l'objet social et modification afférente de l'article 2 des statuts.
 - 3. Modification du dernier paragraphe de l'article 5 des statuts.
 - 4. Démission de Monsieur Marc Roussilhes de son mandat d'administrateur-délégué et décharge.
 - 5. Nomination d'un nouvel administrateur.
- 6. Autorisation au conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.
 - 7. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 371, route de Belval, L-4024 Esch-sur-Alzette de sorte que la deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:



«La société a pour objet, directement ou indirectement, au Luxembourg ou à l'étranger:

- tous travaux d'assainissement à l'exclusion des travaux d'assainissement de voiries;
- tous travaux de désamiantage;
- tous transports de matériaux ou matériel;
- la location de matériel et de véhicules;

- toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

«La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Marc Roussilhes de son mandat d'administrateur-délégué et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre des administrateurs à quatre et en conséquence de nommer comme nouvel administrateur:

Monsieur Frank Philipp, administrateur de société, né à Mannheim (Allemagne), le 8 janvier 1969, demeurant à F-57530 Silly-sur Nied, 18, route de Sarrebrück.

Le mandat de l'administrateur ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.

Les trois autres administrateurs, Messieurs Antoine Darbois, Henri Lorain et Marc Roussilhes, sont confirmés dans leurs fonctions.

Sixième résolution

L'assemblée autorise le conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Frank Philipp, prénommé, comme administrateur-délégué.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Roussilhes, R. Courquin, F. Philipp, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 31 mai 2006, vol. 436, fol. 97, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 juin 2006.

H. Hellinckx.

(055228.03/242/88) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

FELGEN & ASSOCIES ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 14, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 29.739.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02022, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juin 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signatures

(053825.03/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.



DOVER LUXEMBOURG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 78.116.650,-.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 123, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 89.430.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale du 31 mai 2006

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire du 31 mai 2006 que le mandat des quatre gérants:

- Monsieur Dean Santucci;
- Monsieur Philippe Santin;
- Monsieur Richard Campion;
- Monsieur Roman Steiger;

est renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 2 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053890.03/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

CENTRE D'ISOLATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 14, op den Drieschen. R. C. Luxembourg B 67.863.

_

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société du 5 mai 2006

Nomination avec effet immédiat comme directeurs techniques chargés de la gestion quotidienne de la société CENTRE D'ISOLATION S.A.:

- Monsieur Yves Kemp, physicien diplômé, né à Pétange, le 18 juin 1961 et demeurant au 4770 Pétange, 7, rue de la Paix:
- Monsieur Michel Guiot, ingénieur civil, né à Bleid, le 26 juin 1952 et demeurant à B-6700 Arlon, 14, rue François Boudart.

Dans les départements techniques, la co-signature soit de Monsieur Yves Kemp, soit de Monsieur Michel Guiot avec celle d'un mandataire social de chaque catégorie est obligatoire afin d'engager valablement la société.

Kehlen, le 9 juin 2006.

Certifié sincère et conforme

A. Jurin

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03034. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053885.03//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

SAM ET MARIE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4702 Pétange, 24-26, rue Robert Krieps. R. C. Luxembourg B 116.907.

STATUTS

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

- 1) Monsieur Samuel Lefebvre, ouvrier, né à Lisieux (F), le 2 septembre 1967, et
- 2) Madame Marylène Antoine, ouvrière, née à Messancy (B), le 17 juin 1969, les deux demeurant à L-4826 Rodange, 10, rue Neiwiss,

lequel comparant a requis le notaire instrumentaie d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée.

- Art. 1er. La société prend la dénomination de SAM ET MARIE, S.à r.l.
- Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la Commune de Pétange. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des gérants.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons non-alcooliques et alcooliques avec restaurant ainsi que la commercialisation de tout produit associé à la branche.

Elle peut s'intéresser par toute voie dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe, ou de nature à favoriser le développement de son entreprise.



Elle peut également faire toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle est autorisée à faire des emprunts et accorder des crédits et tous concours, prêts, avances, garanties ou cautionnements à des personnes privées, aux associés, ainsi qu'à des sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée, à partir de ce jour.

L'année sociale coïncide avec l'année civile, sauf pour le premier exercice.

Art. 5. Le capital social entièrement libéré est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), divisé en 100 parts sociales de 124,- EUR chacune.

Souscription du capital

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Samuel Lefebvre, préqualifié	50 parts
2) Madame Marylène Antoine, préqualifiée	50 parts
Total	100 parts

La somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), se trouve à la disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

- Art. 6. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits sans limitation de durée. Les associés ainsi que le ou les gérants peuvent nommer d'un accord unanime un ou plusieurs mandataires spéciaux ou fondés de pouvoir.
 - Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont indivisibles à l'égard de la société. La cession de parts à des tierces personnes non associées nécessite l'accord unanime de tous les associés.
- Art. 8. Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit requérir l'apposition des scellés, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ou de sa gérance.
- Art. 9. La dissolution de la société doit être décidée dans les formes et conditions de la loi. Après la dissolution, la liquidation en sera faite par le gérant ou par un liquidateur nommé par les associés.
 - Art. 10. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Frais

Les frais incombant à la société pour sa constitution sont estimés à mille vingt euros (1.020,- EUR).

Réunion des associés

Les associés ont pris à l'unanimité les décisions suivantes:

1. Sont nommés gérants:

Pétange, le 2 juin 2006.

- Monsieur Samuel Lefebvre, préqualifié, pour la branche restaurant,
- Madame Marylène Antoine, préqualifiée, pour la branche débit de boissons.
- 2. La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.
- 3. Le siège social de la société est fixé à L-4702 Pétange, 24-26, rue Robert Krieps.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, Notaire, la présente minute. Signé: S. Lefebvre, M. Antoine, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2006, vol. 918, fol. 16, case 8. – Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations G. d'Huart.

(055261.03/207/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

NEUENFELDE NAVIGATION A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl. R. C. Luxembourg B 82.143.

Le bilan au 31 décembre 2005 ainsi que tous les documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NEUENFELDE NAVIGATION A.G.

Le Conseil d'Administration

Signature

(053963.03/984/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.



WORLDTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 69.787.

En date du 17 mars 2006, l'assemblée générale a pris acte des démissions de Maître Denis Lenfant de son mandat d'administrateur et de Monsieur Sébastien Kopp de son mandat de commissaire.

A cette même date, l'assemblée a décidé de nommer comme administrateur Monsieur Jean Thyssen, comptable, demeurant à L-6111 Junglinster, 15, rue Tun Deutsch et comme commissaire la société CHAPMAN CONSULTING INC avec siège social à Belize-City (Belize), Jasmine Court, 35A, Regent Street.

Les nouveaux mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WORLDTEC S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 mai 2006, réf. LSO-BQ05229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053962.03/255/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

DOVER LUXEMBOURG S.N.C., Société en nom collectif. Capital social: EUR 639.016.075,-.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie. R. C. Luxembourg B 89.408.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale annuelle ordinaire du 31 mai 2006

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle ordinaire du 31 mai 2006 que le mandat des quatre gérants:

- Monsieur Dean Santucci;
- Monsieur Philippe Santin;
- Monsieur Richard Campion;
- Monsieur Roman Steiger;

est renouvelé jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01317. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(053888.03/280/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

EXTREME JUNIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 69.120.

L'an deux mille six, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Stéphanie Vivet, commerçante, épouse de Fabrizio Sacchet, née à Toulon/Var (France), le 17 mars 1970, demeurant à F-57330 Soetrich, 8, rue Pavée,

propriétaire des cinq cents (500) parts de EXTREME JUNIOR, S.à r.l., avec siège social à L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 69.120, constituée suivant acte Frank Molitor de Dudelange en date du 18 mars 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 442 du 11 juin 1999, modifiée suivant acte sous seing privé du 21 septembre 2002, publié au dit Mémorial, Numéro 585 du 28 mai 2003, modifiée suivant acte Frank Molitor de Dudelange du 9 avril 2004, publié au dit Mémorial, Numéro 645 du 24 juin 2004.

La comparante, agissant en sa qualité d'associée unique, se réunit en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère dûment convoquée, et prend, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

Elle étend l'objet social de la Société à l'exploitation d'un café avec petite restauration.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 3 des statuts aura désormais la teneur suivante: «**Art. 3.** La société a pour objet:

a) l'exploitation d'un commerce de chaussures et accessoires,



b) l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration,

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, Notaire, le présent acte. Signé: S. Vivet, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mai 2006, vol. 903, fol. 83, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Sand.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} juin 2006. F. Molitor.

(055299.03/223/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

EXTREME JUNIOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3440 Dudelange, 68, avenue Grande-Duchesse Charlotte. R. C. Luxembourg B 69.120.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 1^{er} juin 2006. F. Molitor.

(055301.03/223/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

VERROLUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2543 Luxemburg, 16B, rue des Marguerites. H. R. Luxemburg B 116.963.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundsechs, am sechsundzwanzigsten Mai.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Zlatan Vojinovic, Glasermeister, wohnhaft zu L-2127 Luxemburg, 16B, rue des Marguerites.

Welcher Komparent den unterzeichneten Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Einpersonengesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

- Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet VERROLUX, S.à r.l.
- Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist die handwerkliche Verarbeitung von Glas und allen damit verbundenen Materialien, sowie der Einzel- und Grosshandel mit allen betreffenden Produkten.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobiliarer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

- Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.
- Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.
- **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zweihundertfünfzig (250) Anteile von je fünfzig Euro (50,- EUR) eingeteilt.
- Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden zum Wert wie er sich aus der letzten Bilanz ergibt und diese dieses Angebot nicht angenommen haben innerhalb von zwei (2) Monaten nach obengenannter Inkenntnissetzung.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter über im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile.

Für den Fall daß Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung obengenannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

- **Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.
- Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschafters bewirken nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschafters bewirken nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschafters bewirken nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschafters bewirken nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschafters bewirken nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschafters bewirken nicht beweite der Gesellschafter d



schaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

- Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endigt am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das jetzige Jahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2006.
- Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:
- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt;
 - der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.
- Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.
- Art. 12. Im Falle einer Einmanngesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.
- **Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Komparent Zlatan Vojinovic vorgenannt, erklärt den wirklich Berechtigten des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf siebenhundertfünfzig Euro (750,- EUR) abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde durch Zlatan Vojinovic, vorbenannt, gezeichnet und ihm zugeteilt.

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2006.

Generalversammlung

Sodann nimmt der einzige Gesellschafter folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt: Zlatan Vojinovic, Glasermeister, wohnhaft zu L-2127 Luxemburg, 16B, rue des Marguerites.
 - 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
 - 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2127 Luxemburg, 16B, rue des Marguerites.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Z. Vojinovic, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 6 juin 2006, vol. 470, fol. 50, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 12 juin 2006.

R. Arrensdorff.

(056082.03/218/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2006.

ROYALE BELGE INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 8.779.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2006, réf. LSO-BR02060, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

C. Frutsaert.

(053810.03//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2006.



CERIEX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 107.858.

_

Extrait des résolutions prises a l'assemblée générale du 5 avril 2006

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen et Maître François Brouxel est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse est nommé comme nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en remplacement de Maître Patricia Thill dont le mandat vient à échéance.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître François Brouxel, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, Société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01747. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054326.03/280/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

SAMAREX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 107.869.

_

Extrait des résolutions prises a l'assemblée générale du 5 avril 2006

1) Le mandat des administrateurs Maître Albert Wildgen et Maître François Brouxel est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse est nommé comme nouvel administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en remplacement de Maître Patricia Thill dont le mandat vient à échéance.

Le conseil d'administration est donc composé comme suit:

- Maître Albert Wildgen, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître Pierre Metzler, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse;
- Maître François Brouxel, avocat, demeurant à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
- 2) Le mandat du commissaire aux comptes, KPMG AUDIT, société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, réf. LSO-BP01758. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(054324.03/280/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2006.

KUDELSKI FINANCIAL SERVICES HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 85.281.

In the year two thousand and five, on the fifteenth of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of KUDELSKI FINANCIAL SERVICES HOLDING S.C.A., a «société en commandite par actions» (limited liability company), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 85.281, incorporated by deed dated on December 17, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 598, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 14, 2002, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Administrations, N° 997, on June 29, 2002.

The meeting is presided by Flora Gibert, jurist, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy (Belgium).



The chairman requests the notary to act that:

- I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the seven million five hundred forty-eight thousand and forty (7,548,040) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. To convert the corporate capital of the company from United States Dollars (USD) into Swiss Francs (CHF) at the exchange rate applicable on January the 1st, 2005, with retroactive effect as at January the 1st, 2005.
- 2. To increase the corporate capital of the Company from its amount after conversion to an amount of twenty-eight million five hundred and ten thousand Swiss Francs (CHF 28,510,000.-), without issuing new shares, by transferring said amount from the carried forward profits to the paid in capital.
 - 3. To convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars (USD) into Swiss Francs (CHF).
 - 4. To amend article 5 of the articles of incorporation in order to reflect the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders decides to convert the corporate capital of the Company from United States Dollars (USD) into Swiss Francs (CHF), with retroactive effect as at January the 1st, 2005, so that the capital of thirty-two million five hundred thousand United States Dollars (USD 32,500,000.-) divided into seven million five hundred forty-eight thousand and forty (7,548,040) shares without nominal value is converted, at an exchange rate applicable on January the 1st, 2005, i.e. one United States Dollar (USD 1.-) for one point fourteen Swiss Francs (CHF 1.14) into twenty-eight million five hundred eight thousand seven hundred seventy-one Swiss Francs and ninety-three cents (CHF 28,508,771.93).

Second resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to increase the corporate capital of the Company from its amount after conversion, i.e. twenty-eight million five hundred eight thousand seven hundred seventy-one Swiss Francs and ninety-three cents (CHF 28,508,771.93) by one thousand two hundred twenty-eight Swiss Francs and seven cents (CHF 1,228.07) in order to bring the paid in capital to the amount of twenty-eight million five hundred and ten thousand Swiss Francs (CHF 28,510,000.-), without issuing new shares, by transferring said amount from the carried forward profits to the paid in capital. Proof of the availability of the carried forward profits to carry out such transfer has been given to the undersigned notary on hand of a recent balance sheet of the company.

Third resolution

The extraordinary general meeting of the shareholders resolves to convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars (USD) into Swiss Francs (CHF).

Fourth resolution

As a result of the above resolutions, the extraordinary general meeting of the shareholders resolves to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall have the following wording:

«The issued capital of the Company is set as twenty-eight million five hundred and ten thousand Swiss Francs (CHF 28,510,000.-) divided into seven million five hundred forty-eight and forty (7,548,040) shares, without nominal value».

Costs and expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,200.- EUR.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed with Us, the notary, the present original deed. The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le quinze décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société en commandite par actions KUDELSKI FINANCIAL SERVICES HOLDING S.C.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 85.281, constituée suivant acte reçu le 17 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 598 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois conformément à un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 14 mars 2002, et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Administrations n° 997, le 29 juin 2002.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, juriste, demeurant à Luxembourg.



Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy (Belgique).

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ciannexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les sept millions cinq cent quarante-huit mille quarante (7.548.040) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Conversion du capital social de la Société de dollars américains (USD) en francs suisses (CHF) au taux de change applicable au 1er janvier 2005, avec effet rétroactif au 1er janvier 2005.
- 2. Augmentation du capital social de la Société, après conversion, à un montant de vingt-huit millions cinq cent dix mille francs suisses (CHF 28.510.000,-), sans émission de nouvelles actions, par incorporation des résultats reportés de la Société.
 - 3. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en francs suisses (CHF).
 - 4. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions qui précèdent.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir le capital social de la Société de dollars américains (USD) en francs suisses (CHF), avec effet rétroactif au 1er janvier 2005, de façon à ce que le capital de trente-deux millions cinq cent mille dollars américains (USD 32.500.000,-), divisé en sept millions cinq cent quarante-huit mille quarante (7.548.040) actions sans valeur nominale, soit converti au taux applicable au 1er janvier 2005, c'est-à-dire un dollar américains (USD 1,-) pour un virgule quatorze francs suisses (CHF 1,14), en vingt-huit millions cinq cent huit mille sept cent septante et un franc suisse et quatre-vingt-treize cents (CHF 28.508.771,93).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant après conversion, c'est-à-dire de vingt-huit millions cinq cent huit mille sept cent septante et un franc suisse et quatre-vingt-treize cents (CHF 28.508.771,93) à concurrence d'un montant de mille deux cent vingt-huit francs suisses et sept cents (CHF 1.228,07) afin de porter le capital souscrit à un montant de vingt-huit millions cinq cent dix mille francs suisses (CHF 28.510.000,-), sans émettre de nouvelles actions, en transférant ledit montant des résultats reportées au capital souscrit. Preuve des résultats reportés disponibles a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un bilan récent de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de dollars américains (USD) en francs suisses (CHF).

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5 des Statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à vingt-huit millions cinq cent dix mille francs suisses (CHF 28.510.000,-), représenté par sept million cinq cent quarante-huit mille quarante (7.548.040) actions sans valeur nominale.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.200,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: F. Gibert, P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 décembre 2005, vol. 151S, fol. 41, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

J. Elvinger.

(055329.03/211/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck